

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 Juillet 2009  
Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 26

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2009

OBJET :

Exercice 2009 -  
Conventions et avenants avec les  
organismes de droit privé  
bénéficiaires d'une subvention d'un  
montant annuel supérieur à 23 000 € -

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

Acte reçu le  
Par la préfecture de l'Ain  
Notifié ou publié conformément à la  
réglementation le  
Pour le Maire,  
et par délégation

**Présents :** M.DEBAT, Maire ;  
M. FONTAINE, Mme DUTHU, M. LACROIX à partir de la n°1 jusqu'à la n°21, à partir de  
la n°24, Mme OULED SALEM, MM. BORGIO, BONTEMPS, Mme DARBON,  
M. ZIZIEMSKY, Mme COURTINE, M. GAUTHIER, Mme CONSTANS, Adjoints ;  
Mme BARREAU, Mme BOZON, MM BRETON jusqu'à la n°28, BRICARD,  
Mmes CHARNAY, CHENE, M. CHIBI, Mme COLLET, MM. DURET, GERLIER,  
GUERAUD, GUILLEMAUT, Mme GUILLERMIN, MM. HERVE, LECLAIR,  
Mme MOCCOZET à partir de la n°1 jusqu'à la n°16, à partir de la n°24,  
Mmes NOLL-FONTENILLE, PASUT, PEISSET, M. PORRIN, M. RODET jusqu'à la n°16.

**Excusés :**

M. LACROIX à partir de la n°22	donne pouvoir à M. ZIZIEMSKY jusqu'à la n°23
Mme SAINT ANDRE	donne pouvoir à M. Le Maire
M. BERNIGAUD	donne pouvoir à Mme NOLL FONTENILLE
M. BLANC	donne pouvoir à Mme BOZON
M. BLANCSUBE	donne pouvoir à Mme CHENE
Mme BONNET SIMON	donne pouvoir à M. BORGIO
Mme DOMINJON	donne pouvoir à Mme CHARNAY
Mme MOCCOZET à partir de la n°17	donne pouvoir à M. GAUTHIER jusqu'à la n°23
M. MOIROUX	donne pouvoir à M. FONTAINE
Mme ROCHE	donne pouvoir à Mme PEISSET
M. RODET à partir de la n°17	donne pouvoir à M. GUERAUD
Mme ROHRHURST	donne pouvoir à M. GERLIER

**Absents :**

M. THUILLIEZ  
M. BRETON à partir de la n°29

Secrétaire de séance : M. DURET

Rapporteur : Mme COURTINE

\*\*\*\*\*

**EXPOSE****Motivation et opportunité de la décision**

L'autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée et le contenu du compte rendu financier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Vu** la loi n° 2002-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, en particulier l'article 10, le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, et l'arrêté du 11 octobre 2006,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

**Vu** l'avis favorable émis par les commissions :

- sports des 21/04/09 et 09/06/09,
- affaires culturelles du 10/06/09,
- mixte action sociale et petite enfance, santé, personnes handicapées et liens intergénérationnels du 08/01/09,
- action éducative et jeunesse du 03/12/08,
- finances - administration générale - techniques de l'information et de la communication du 2 juillet 2009,

**A L'UNANIMITE (42 Voix)**

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville les conventions et avenants d'attribution de subventions d'un montant annuel supérieur à 23 000 € tel que présentés ci-dessous :

Nom de l'association	Date de la convention	N° de l'avenant	Objet de l'avenant ou de la convention	Montant de l'avenant ou de la convention	Montant total de la subvention
Stade Athlétique de Bourg	09/02/04	2	Sports – Loisirs - Réalisation des missions	3 000.00	30 000.00
Entente athlétique Bressane	24/04/03	3	Sports - Evénement - Organisation meeting national d'athlétisme	500.00	47 030.00
Jeunesse Laïque	28/10/93	3	- Sports - Evénement - Organisation d'un match de basket international féminin - Culture - Achat de matériel pour aménagement d'un espace de compétition - Action éducative - Aide à l'investissement pour travaux de rénovation et d'aménagement des locaux (centre de loisirs) - Action éducative - Utilisation du gymnase de la J.L. par le collège de Brou	300.00 500.00 3 000.00 32 000.00	177 908.00
Jeunesse Laïque Bourg Basket	14/04/03	3	- Sports - Evénement - Participation aux play-offs 2009	7 500.00	357 500.00
CAF de l'Ain	A la suite du conseil municipal		Réalisation des missions	679 777.05	679 777.05
Union Sportive Bressane Pays de l'Ain (USB)	03/04/03	3	Sports - compétition - subvention exceptionnelle	40 000.00	106 500.00
Football Club Bourg Péronnas (FCBP)	08/04/03	3	Sports - haut niveau - montée en division supérieure	10 000.00	89 849.00

**Impacts financiers**

En fonctionnement : la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif, de l'exercice 2009 chapitre 65 "autres charges de gestion courante" article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes".

\*\*\*\*